

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation adressée le : 25 février 2020

L'an deux mil vingt, le 5 mars, à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, M. CALLAUD Yves, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. CHAUVIN Arnaud, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : Mme JOBLET Brigitte

Secrétaire de séance : Mme GRENECHE Sandrine,

BUDGET PRINCIPAL :

Vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019

Vu le budget principal,

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2019.

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :	<u>Recettes</u> (exercice 2019)	304 326.09 €
	Report d'excédent 2018	<u>19 241.12 €</u>
	Recettes globales	323 567.21 €

<u>Dépenses</u>	241 828.86 €
-----------------	--------------

Excédent au 31/12/2019 :	81 738.35 €
---------------------------------	--------------------

Section d'investissement :	<u>Dépenses</u>	202 148.36 € (dont déficit 2018 108 474.15 €)
	<u>Recettes</u>	162 013.52 €

Déficit au 31/12/2019 :	40 134.84 €
--------------------------------	--------------------

EXCEDENT de clôture au 31/12/2019 : 41 603.51 € (hors reste à réaliser)

Compte tenu du Reste à réaliser pour un montant total de 5 517.82 € (recettes 9 527.20 € - dépenses : 4 009.38 €) l'excédent global s'établit comme suit :

Reste à percevoir en Recettes	5 517.82 €
Excédent au 31/12/2019	41 603.51 €
<u>Excédent global de clôture au 31/12/2019 :</u>	47 121.33 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif mis au vote par Monsieur CALLAUD Yves (Monsieur de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.)

- approuve le compte de gestion de l'exercice.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT :

Vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019

Vu le budget assainissement,

Considérant qu'aucune écriture n'a été réalisée en 2019

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2019.

Sans changement par rapport à 2018, il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :	<u>Dépenses</u>	0.00 €
	<u>Recettes</u>	5.76 € (excédent 2018 reporté)

Excédent d'exploitation 5.76 €

Section d'investissement :	<u>Recettes</u>	0.04 €
	<u>Dépenses</u>	00 €

Excédent 0.04 €

Excédent global de clôture au 31/12/2019 : **5.80 €**

- approuve le compte administratif, mis au vote par Monsieur CALLAUD Yves (Monsieur de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A),

- approuve le compte de gestion de l'exercice.

BUDGET ANNEXE - LOGEMENTS SOCIAUX :

VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019

Vu le budget logements sociaux

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2019.

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :	<u>Recettes</u>	17 495.89 € (dont excédent 2018 reporté : 8 391.78 €)
	<u>Dépenses</u>	6 285.92 €

Excédent **11 209.97 €**

Section d'investissement :	<u>Dépenses</u>	8 899.69 € (dont déficit 2018 reporté: 4 414.76 €)
	<u>Recettes</u>	4 414.76 €

Déficit **4 484.93 €**

Excédent global de clôture au 31/12/2019 : **6 725.04 €**

- approuve le compte administratif, mis au vote par M. CALLAUD Yves (Monsieur de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.),

- approuve le compte de gestion de l'exercice.

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL "Le hameau du Chêne" :
Vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019

Vu le budget Lotissement communal,

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2019.

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

<u>Recettes</u>	71 747.60 €	(recettes réelles)
Excédent 2018	90 233.41 €	
<u>Dépenses</u>	50 410.15 €	(dépenses réelles)

Excédent de fonctionnement au 31/12/2019 : 111 570.86 €

Section d'investissement :

<u>Dépenses</u>	40 132.97 €	(dépenses réelles)
Déficit 2018	26 890.26 €	
<u>Recettes</u>	35 918.34 €	(recettes réelles)

Déficit d'investissement au 31/12/2019 : 31 104.89 €

Excédent global de clôture au 31/12/2019 : 80 465.97 €

- approuve le compte administratif mis au vote par Monsieur CALLAUD Yves (Monsieur de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.),
- approuve le compte de gestion de l'exercice.

BUDGET PRINCIPAL :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2019,

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 : 81 738.35 € (dont report 2018 19 241.12 €)

Déficit d'investissement au 31 décembre 2019 : 40 134.84 €

EXCEDENT de clôture au 31/12/2019 de l'exercice : 41 603.51 € (hors reste à réaliser)

▪ Reste à réaliser en recettes au 31 décembre 2019	9 527.20 €
▪ Reste à réaliser en dépenses au 31 décembre 2019	<u>4 009.38 €</u>
	5 517.82 €

- Statut sur l'affectation du résultat d'exploitation 2019 à inscrire en recettes de la section d'investissement du budget 2020 pour couvrir le déficit d'investissement et prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes, à savoir :

- Déficit d'investissement (001) :	40 134.84 €
- Restes à réaliser au 31/12/2019 :	5 517.82 €

Besoin de financement : 34 617.02€

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1.	Affectation à la section d'investissement (1068) :	34 617.02 €
2.	Report en recettes de fonctionnement (002) :	<u>47 121.33 €</u>
		81 738.35 €

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2019,

▪	Excédent de fonctionnement :	5.76 €
▪	Excédent d'investissement :	0.04 €

Considérant qu'aucune écriture n'a été réalisée sur cet exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Suite à la dissolution du budget annexe de l'assainissement au 31/12/2019, le Conseil municipal décide de reporter le résultat d'exploitation en report de la section de fonctionnement du budget principal 2020.

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2019,

▪	Excédent de fonctionnement :	11 209.97€
▪	Déficit d'investissement :	<u>- 4 484.93 €</u>
	Résultat global :	6 725.04 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1.	Affectation à la section d'investissement (1068) :	4 484.93 €
2.	Report en recettes de fonctionnement (002) :	<u>6 725.04 €</u>
		11 209.97 €

BUDGET LOTISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2019,

▪	Excédent de fonctionnement :	111 570.86 €
---	------------------------------	--------------

▪ Déficit d'investissement :	<u>31 104.89 €</u>
Résultat global :	80 465.97 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1. Report de la section d'investissement (001) :	31 104.89 €
2. Report de la section de fonctionnement (002) :	111 570.86 €

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA PART DE L'EMPRUNT CORRESPONDANT A L'ACQUISITION DU MATERIEL DE TONTE, LES TRAVAUX DE VOIRIE ET LE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENETRES DE LA MAIRIE ET DES SALLES ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a souscrit en 2018 un emprunt d'un montant de 32 000 € afin de financer l'acquisition du matériel de tonte, les travaux de voirie et le remplacement des portes et fenêtres de la mairie et des salles annexes. Ce crédit était conclu pour une durée de deux ans avec une périodicité trimestrielle aux taux actuariel de 0,63%.

Suite à la réception de la subvention perçue correspondant au montant du prêt, il est proposé à l'assemblée de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt correspondant à l'acquisition du matériel de tonte, les travaux de voirie et le remplacement des portes et fenêtres de la mairie et des salles annexes.

Il a été demandé à la Caisse d'Epargne un remboursement anticipé à la date du 20 mars 2020 du prêt n° 5317732.

Le décompte reçu le 2 mars 2020 fait apparaître les éléments suivants au 20/03/2020 :

Capital remboursé	32 000.00 €
Intérêts	49.84 €
Montant total du remboursement	32 049.84 €

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt n° 5317732 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne correspondant à l'acquisition du matériel de tonte, les travaux de voirie et le remplacement des portes et fenêtres de la mairie et des salles annexes et donc d'accepter le remboursement anticipé à la date d'application du 20/03/2020 pour un montant de 32 049.84 €.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des élections municipales du 15 et 22 mars 2020. Le planning de permanence du bureau sera envoyé par mail.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier du SIRP suite au courrier envoyé en janvier 2020 concernant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique. M. CALLAUD procède à la lecture de ce courrier.

Monsieur le Maire remet à M. BAILLEAU et M. GOUPIL le projet de Charte ZNT afin de recueillir leur avis.

Fin de la séance : 21 h 45